

ECHANGE entre DOMOUN LA PLAINE ET LE DEPARTEMENT le 22 Juin 2022

Mr LAGOURGUE : On est nous aujourd'hui plus que jamais, d'ailleurs lors de l'échange qu'on avait eu, réceptifs et attentifs à la sauvegarde je vais dire... inaudible bruit de voiture...environnemental qui semble ne pas être en adéquation avec la faisabilité de ce projet.

Aujourd'hui ce qu'il faut bien comprendre c'est que dans cette affaire le Piton Dugain, et ça je n'avais pas l'information quand on s'était rencontré la première fois, c'est quand même un site départemento-domanial dont la jouissance et la propriété revient aux services de l'Etat.

On sera nous à vos côtés, extrêmement attentifs au fait que les services de l'Etat puissent ou non délivrer les autorisations nécessaires à la faisabilité de ce projet, dans la mesure où l'impact environnemental doit être effectivement pour ainsi dire le plus minime possible.

La dessus on est parfaitement en phase, ce qu'il faut bien comprendre c'est que le département ne peut pas arbitrer en tant que collectivité même un projet communal qui porte sur un site qui ne lui appartient pas directement, donc c'est la raison pour laquelle nous on voudrait plutôt aujourd'hui vous proposer d'entamer une démarche qui consisterait ensemble à faire confiance aux services de l'Etat pour que les autorisations puissent à la fois effectivement aiguiller la meilleure solution possible pour que ce projet effectivement puisse être défendu dans un sens comme dans un autre. Il n'y a pas aujourd'hui vocation en tous les cas pour le Conseil Départemental en tant que collectivité de dire ce projet est un bon projet ou un mauvais projet.

Donc il n'appartient pas à l'Etat au stade du projet tel qu'il est initié on est pour on est contre, il s'agit simplement de se dire allons au bout de la démarche, c'est-à-dire allons au bout de l'analyse à travers encore une fois les autorisations nécessaires pour peut être demain se mettre autour d'une table et de dire effectivement il y a nécessité ou pas en tous les cas de revoir les choses dans le respect de l'environnement. Je l'ai dit tout à l'heure, en en discutant avec la presse, on est des élus réunionnais, on est réunionnais, on aime la Réunion, on aime notre pays, ça là-dessus ça ne fait pas de doute. Mais je veux dire à un moment donné le Conseil Départemental ne peut pas non plus être parti pris sur un site encore une fois qui est un projet qui relève complètement de la compétence communale financé par la commune et surtout un site qui encore une fois relève de l'ONF. On ne peut pas aujourd'hui arbitrer de manière unilatérale sur un sujet encore une fois qui ne concerne pas directement la collectivité. En fait aujourd'hui si vous voulez la jouissance et la propriété revient aux services de l'ONF.

Autre personne du Conseil Départemental : L'ONF est un établissement public de l'Etat. Comme disait Monsieur LAGOURGUE en fait quand vous avez un foncier avec un statut départemento-domanial c'est comme si on n'était pas propriétaire, l'Etat l'a gardé, par contre le jour où il abandonne sa jouissance, là on pourra nous revoir, c'est un site qui relève de l'Etat.

Mr LAGOURGUE : Ce que je disais tout à l'heure le Piton Dugain effectivement je l'ai appris très récemment c'est départemento-domanial mais c'est avant tout de la responsabilité de l'Etat, c'est le domaine de l'Etat, donc on attend aujourd'hui nous et encore une fois ce que je disais, je ne reviens pas sur ce qu'on s'est dit parce qu'on s'est vu plusieurs fois, je le redis et je le dis publiquement et encore une fois on est tous de toute façon engagé dans cette affaire en tant que réunionnais à ce que les choses se passent de la manière la plus constructive possible.

Maintenant ce qu'il faut surtout c'est tenir compte d'une chose c'est qu'il y a une enquête publique qui va se faire et il n'y a surtout pas eu aujourd'hui les autorisations je vais dire complètement abouties des services de l'Etat. Si ces autorisations ou si cette enquête publique nous démontrent et viennent corréliser ce qu'on s'est dit et qu'il y a des zones d'ombre sur ce dossier nul doute qu'on pourra effectivement à ce moment-là revoir ensemble la concertation. Mais au jour d'aujourd'hui le Conseil Départemental ne peut pas arbitrer en disant effectivement oui ou non puisqu'encore une fois le Piton Dugain ça reste départemento-domanial.

Mr CROCHET : Sur le plan strictement juridique est ce que on pourrait avoir un écrit qui nous permettra de comprendre clairement quel est le statut ?

Mr LAGOURGUE : Oui.

Mr CROCHET : La deuxième remarque que je voudrais faire juste sur le plan formel, là on est sur le bord du chemin, on aurait aimé un peu plus de considération c'est-à-dire qu'on soit reçu tranquillement et pas discuter là en plus dans une allée passante. Symboliquement c'est pas une très bonne image d'une institution qui prétend travailler avec les associations et tous ceux qui ont vocation à défendre le patrimoine, la biodiversité etc... Maintenant au-delà du positionnement que vous venez de nous donner sur les questions juridiques, certes elles sont importantes et déterminantes, mais ce qui nous surprend un peu c'est de voir que sur un projet qui globalement pour prendre une formule un peu rapide c'est un projet purement « goyave de France » qui n'a strictement aucun intérêt, ni culturel, ni patrimonial, ni même sur le plan de la biodiversité. Ce qui nous étonne à Domoun la Plaine c'est que au sein d'une assemblée aussi large où les nouvelles générations comme vous sont représentées vous n'avez pas plus d'esprit critique sur un projet dont le contenu lui-même pose problème. Au-delà des enquêtes publiques et de tout ce qui vient parce que ça bien entendu ça fait partie de tout le processus administratif et réglementaire. Nous ce que nous demandons c'est la possibilité, à un moment que vous aurez choisi, de nous exprimer en tant qu'association devant une commission ad hoc et de faire le point sur l'ensemble du dossier parce que on ne va pas se perdre dans les méandres des procédures juridiques sachant qu'assez souvent ça permet à la fois les manœuvres dilatoires, ça permet de noyer le poisson et de ne pas aller à l'essentiel. L'essentiel c'est savoir si un projet comme celui là où il y a une dimension de marchandisation évidente à travers les tyroliennes, à travers le ballon captif, il faudra nous démontrer et moi je compte beaucoup sur Monsieur LAGOURGUE et vous aussi Monsieur, vous faites partie de la nouvelle génération, comment vous pouvez accepter que aujourd'hui alors qu'on parle partout de modèle réunionnais de développement durable, de tourisme durable, comment pouvez-vous accepter les yeux fermés, parce que bon sauf à

préjuger de vos avis personnels sur la question, mais vous n'êtes pas là en tant que personne mais vous êtes là en tant que conseillers départementaux. Donc nous attendons en tant qu'organisation que quand même vous vous prononciez aussi, est ce qu'il y a un débat public contradictoire au sein de cette assemblée sur un tel projet, la réponse est-elle oui ou non ? Il faut aller sur l'essentiel.

Personne du Conseil Départemental : Le vice-président va vous le dire l'opportunité du projet ne relève pas de l'assemblée départementale.

Mr CROCHET : Mais vous avez un avis à donner quand même.

Personne du Conseil Départemental : On n'a pas d'avis à donner, aucun

Mr CROCHET : Il faut éclaircir la question juridique, est ce que vous êtes des interlocuteurs ou pas il faut le savoir ?

Mr LAGOURGUE : L'avis encore une fois il sera formalisé à partir du moment où on aura l'enquête publique et à ce moment-là Domoun la Plaine comme les élus on pourra très bien et c'est là le courage politique je réponds à ta question une fois que l'enquête publique aura eu lieu, en tant qu' élu chaque élu prendra ses responsabilités et pourra s'exprimer.

Mr CROCHET : Est-ce qu'on peut nous en tant qu'association avoir un échange avec les élus : j'ai regardé votre site vous parlez de travailler ensemble, nous on veut travailler, on a un projet alternatif, on a beaucoup de propositions à vous faire pour rendre ce projet véritablement réunionnais, c'est ça le but. Si c'est pour faire des copies conformes des parcs d'attraction comme il y a en France laisse tomber ça nous intéresse pas.

Mr LAGOURGUE : Ce que je propose à ce moment-là c'est qu'on puisse faire une commission ad hoc avec les élus qui ont envie de s'impliquer dans ce dossier. On peut très bien encore une fois, tout en étant nuancés, parce que je pense qu'il faut être vigilants dans la mesure où encore une fois toutes les études n'ont pas encore été menées, il faut faire confiance à la procédure et peut être mobiliser effectivement les quelques élus qui souhaitent s'impliquer pour échanger sur, encore une fois, le ressenti général que vous pouvez avoir sur ce projet.

Mr CROCHET : Au-delà c'est une concertation.

Mr LA PORTE : Il faut aussi associer la population parce que cette épée de Damoclès sur elle ça les concerne directement, ça n'est pas simplement quelques élus même s'ils ont été élus par nous de se prononcer à notre place. On était d'accord pour qu'il y ait une concertation.

Mr CROCHET : Concertation qui prend un caractère officiel parce que nous avons rencontré Mme BELLO, la présidente de la Région sur le principe, elle est d'accord pour une concertation globale qui réunirait le conseil départemental, région, DEAL, toutes les organisations comme la nôtre, la commune etc. Donc je pense que ce format-là, pour une fois la « goyave de France » vous a inspiré puisque c'est un modèle qui a été appliqué dans les Pyrénées. Transposons le ici parce que c'est une opportunité intéressante, de véritablement mettre en accord, non seulement vos déclarations en tant que hommes politiques, parce que le taux d'abstention qu'il y a à la Réunion ça devrait aussi vous interpeller par rapport à des démarches d'associations comme les nôtres. Nous ne sommes

pas dans le conflit, nous sommes dans la concertation et la discussion mais à un moment donné si zot y prend nou pour bœuf charrette ça va mal tourné le zafair.

Vous la nouvelle génération de cette vieille politique on en a ras le bol, l'incarnation de cette politique c'est Mr TIEN AH KHON et tant d'autres, réveillez-vous les jeunes.